

## CONDITIONS GENERALES D'EMPLACEMENT DE CAMPING

**ACCUEIL** : Les réservations pour les emplacements en haute saison s'effectue pour un minimum 7 nuits. **Pas de réservation en basse saison.**

Le locataire signataire du présent contrat , conclu pour une période ne pouvant en aucun cas excéder la durée initialement prévue, ne pourra en aucune circonstance se prévaloir d'un quelconque droit au maintien dans des lieux à l'issue de la période sur l'emplacement camping.

**CONDITION DE RESERVATION** : Votre réservation sera effective à réception :

- Du contrat dûment rempli et signé ainsi que du chèque d'acompte de 30% du montant total de l'emplacement avec un minimum de 50€ ainsi que de l'attestation d'ass responsabilité civile..

Un courrier de confirmation vous sera retourné dès réception de vos documents.

Le solde de votre séjour devra être réglé au moins 30 jours avant la date prévue d'arrivée, faute de quoi la réservation pourra être considérée comme annulée et l'acompte sera conservé. Si, la réservation intervient dans les 30 jours de votre séjour, la totalité du montant du séjour sera demandé.

**Le port du bracelet est obligatoire le jour et la nuit pendant la totalité de votre séjour pour la sécurité de tous. Conformément à la législation, les shorts de bain sont strictement interdits au parc aquatique (maillot de bain ou boxer obligatoire). Pas d'installation de plus de 5m et pas de double essieux.**

**Les arrivées** : Les arrivées se font à partir de 14H et jusqu'à 20H. Les personnes doivent se présenter à la réception à fin d'effectuer les formalités et pose du bracelet. Un chèque de caution de 80€ (non encaissé) vous sera demandé pour l'état générale de l'emplacement.

Le nombre d'usagers (bébé inclus) ne peut pas dépasser la capacité d'accueil de l'emplacement indiquée dans le contrat.

Tout client qui se présentera au bureau en surnombre ou si la composition des participants prévue n'est pas respectée pourra se voir refuser l'emplacement qui leur est alloué et perdre l'acompte versé. Toute information sur demande du client non mentionnée sur le formulaire de réservation ne pourra être pris en compte et le non respect du contrat de réservation entrainera l'annulation de celui-ci sans remboursement.

**Les départs** : Les départs se font entre 8H et avant 11H45(En saison) ; entre 9H et avant 11H45 (En basse saison). En cas de départ en dehors des heures d'ouverture de la réception, la caution sera restituée par courrier. L'emplacement devra être aussi propre qu'à l'arrivée. Des frais de nettoyage (somme forfaitaire de 60€) sera déduit de votre chèque de caution, si l'emplacement n'est pas propre. Des frais de détériorations sera déduit de votre chèque de caution s'il y a eu détérioration.

**ARRIVEE RETARDE/DEPART ANTICIPE** : Il est impératif d'en informer la réception, si le preneur ne se manifeste pas dans les 24H qui suivent la date d'arrivée indiqué sur le contrat de location : -le contrat devient nul et le propriétaire peut disposer de la location ; -le montant de la location reste acquis au propriétaire

**CONDITION D'ANNULATION** : **Interruption du séjour** : **Tout séjour interrompu et abrégé ne donne lieu à aucun remboursement. Il est conseillé de souscrire à une assurance annulation pour bénéficier d'un remboursement. En cas de souscription, se référer aux conditions du contrat d'assurance.**

**Toute annulation doit être notifié par lettre ou par mail. L'acompte et le solde versé restent acquis. En cas de souscription à une assurance annulation, voir les conditions du contrat.**

**LES ANIMAUX DE COMPAGNIE (1 par location)** : Les animaux sont acceptés, ils doivent être tenu en laisse avec le carnet de vaccination à jour, ils ne doivent pas rester seul sur l'emplacement. Pour leurs besoins ils doivent être sortis du camping. Les chiens de 1<sup>er</sup> et 2<sup>e</sup> catégorie ne sont pas acceptés ainsi que les NAC (nouveaux animaux de compagnies).

**STATIONNEMENT DES VEHICULES** : Le stationnement du véhicule se fait à proximité du mobil' home. Le véhicule doit être stationné obligatoirement l' emplacement prévu à cet effet ou sur le parking extérieur. (max 1 véhicule)

**VISITEURS** : Tous visiteurs doivent obligatoirement se présenter à la réception. Après avoir été autorisés par la réception, les visiteurs peuvent être admis dans le terrain de camping sous la responsabilité des campeurs qui les reçoivent. **Les visiteurs n'ont pas l'accès au parc aquatique.** Les voitures des visiteurs sont interdites dans le camping.

Ceux-ci sont tenus d'une redevance par visiteur : 2€/pers/heure ou de 8€ /j/pers. Visite possible entre 9h et 23h max, impératif. La direction se réserve le droit de limiter le Nbs de visiteurs.

**HORAIRE RECEPTION** : *Avril - Mai - Juin et Septembre* : Ouvert de 8h30 à 12h et de 14h à 19h ; *Juillet et Août* : ouvert de 8h à 20h ; *Mars- Octobre et Novembre* : Ouvert de 9h à 12h et de 14h à 18h. En cas d'urgence, notre vigile est présent toute la nuit (uniquement saison, férié), sinon sonnette au bureau et s'adresser au gardien à côté du snack.

**CALME ABSOLU DE 23H A 8H.** Fermeture du portail de 23h à 7h30 (horaire d'été) et de 22h à 6h30 (horaires d'hiver).

Les personnes s'engagent au respect du règlement intérieur, disponible sur le site internet du camping, affiché à l'entrée du camping, et pourra vous être remis à votre demande.

**LE NON RESPECT DES REGLEMENTATIONS OU DU REGLEMENT INTERIEUR PEUT ENTRAINER L'EXCLUSION DU OU DES PERTURBATEURS SANS DEDOMMAGEMENT.**

*"En cas de litige et après avoir saisi le service "client" de l'établissement, tout client du camping a la possibilité de saisir un médiateur de la consommation, dans un délai maximal d'un an à compter de la date de la réclamation écrite, par LRAR, auprès de l'exploitant. Les coordonnées du médiateur susceptible d'être saisi par le client, sont les suivantes :*

*MEDICYS : 73 Bd de Clichy - 75009 PARIS ; Tél. : 01.49.70.15.93 ; [www.medicys.fr](http://www.medicys.fr) ; [contact@medicys.fr](mailto:contact@medicys.fr)"*

**« J'ai pris connaissance des conditions générales de location au verso » « Tout séjour écourté n'est pas remboursé quel qu'en soit le motif »**

**« LU ET APPROUVE, BON POUR ACCORD »      Date et signature :**